

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PLACE DU GENERAL SIBILLE B.P. 71129
57216 SARREGUEMINES CEDEX

TEL. : 03 87 28 31 00

RECEPISSE DE DEPOT

ACE GROUP

rue des Frères Lumière - Zone Industrielle
57200 Sarreguemines

V/REF :

N/REF : 92 B 315 / 2019-A-2828

Le greffier du tribunal d'instance de Sarreguemines certifie qu'il a reçu le 04/07/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/06/2011
- Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

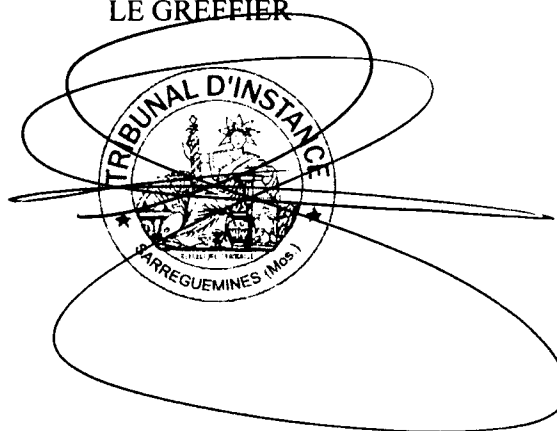
ACE GROUP
Société par actions simplifiée
rue des Frères Lumière - Zone Industrielle
57200 Sarreguemines

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-2828 le 04/07/2019

R.C.S. SARREGUEMINES TI 389 193 830 (92 B 315)

Fait à SARREGUEMINES le 04/07/2019,

LE GREFFIER



ACE GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros
Siège social : Rue des Frères Lumière Zone Industrielle 57200 SARREGUEMINES
389 193 830 RCS SARREGUEMINES

92 B 315
GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES
Date du dépôt : 4 JUIL. 2011
Numéro : 128208
Le Greffier

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze, et le 30 juin, à 18 heures, les associés d'**ACE GROUP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros, dont le siège social est ZI Rue des Frères Lumière à (57200) SARREGUEMINES, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 389 193 830, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation adressée par le Président.

L'Assemblée est ouverte sous la Présidence de Monsieur **Alain MICHEL**, Président.

La Société **Cabinet d'Audit Comptable**, représentée par Monsieur Jean-Robert REDEL, Commissaire aux Comptes valablement convoquée, est présente.

Il est procédé à l'émargement de la feuille de présence, sous le contrôle du Président, qui, après l'avoir arrêtée, constate que la majorité exigée par les statuts est atteinte.

L'Assemblée est donc régulièrement réunie et en mesure de statuer sur les questions à l'ordre du jour, inscrites sur la convocation, qui demeurera annexée au présent procès-verbal.

Il est laissé à la disposition des associés les pièces justificatives des convocations, la feuille de présence, les documents comptables, le texte des résolutions et le rapport visé à l'article L. 232-1 du Code de Commerce.

Puis, l'ordre du jour suivant est rappelé à l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, du rapport annuel du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
2. Affectation des résultats ;
3. Présentation et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et vote sur les conventions réglementées par les articles L. 227-10 du Code de Commerce ;
4. Quitus au Président et décharge au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leurs mandats ;
5. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
6. Rémunération du Président ;
7. Questions diverses.

AM

Après l'indication que les associés ont pu exercer leur droit de communication, conformément aux prescriptions légales et statutaires, le contenu des rapports établis par le Président et le Commissaire aux Comptes est exposé aux associés, accompagné de commentaires visant à mettre en lumière les points essentiels des comptes présentés.

Les débats sont ensuite ouverts pour permettre aux associés de présenter leurs questions ou observations.

Après discussions et débats, plus personne ne demandant la parole, le bureau de l'Assemblée décide de passer au vote des résolutions, toutes à l'ordre du jour, qui donne les résultats suivants :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports ainsi que le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice arrêté le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées par lesdits rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9 999 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suivant la proposition qui lui en a été faite par le Président, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui s'élève à (27 275) Euros comme suit :

- Compte « report à nouveau » (27 275) Euros

Elle constate qu'aucun dividende n'a été distribué, au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9 999 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend note de ce rapport et l'approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Alain MICHEL, Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9 999 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté :

- D'une part, que les mandats du CABINET D'AUDIT COMPTABLE, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Michel WEBANCK, commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration ce jour,
- D'autre part, que la société, n'a pas dépassé pendant les deux exercices précédant l'expiration de ces mandats, au moins deux des trois seuils rendant obligatoire la nomination de commissaires aux comptes conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008,

Décide de ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, les remercie pour les fonctions qu'ils ont assumées et les services qu'ils ont rendus à la société

Et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9 999 voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que la société étant en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2008, Monsieur Alain MICHEL, en qualité de Président, n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions, au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9 999 voix.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des membres de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par les membres du bureau, qui a été signé, après lecture, par les associés.

AM

ACE GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros

Siège social : Rue des Frères Lumière Zone Industrielle 57200 SARREGUEMINES
389 193 830 RCS SARREGUEMINES

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2011

Chers associés,

Nous vous convions à l'Assemblée Générale Annuelle de notre société au cours de laquelle nous vous présenterons les comptes annuels de la société, les rapports du Commissaire aux Comptes et l'ensemble des documents légaux conformément à la loi.

Nous vous rappelons que la société a été mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2008 de sorte qu'elle n'a eu aucune activité au cours de l'exercice clos ; en conséquence notre rapport se limitera à l'exposé des valeurs bilanciellles.

Nous vous demanderons ensuite d'approuver les comptes et de décider de l'affectation du résultat.

*

* *

AM

I. SITUATION ET VALEURS BILANTIELLES

Cette situation est représentée, comptablement, par les postes d'actif et de passif du bilan, arrêté au 31 décembre 2010 (documents 1 et 2 des comptes annuels), d'une durée de douze mois.

Ce bilan se totalise à 13 195 Euros ; vous trouverez page 1 et 2 le détail des postes.

Pour en résumer la structure, voici quelques commentaires :

1° En ce qui concerne l'actif :

Nous n'avons pas réalisé d'investissement au cours de l'exercice.

Le montant des dotations aux amortissements sur immobilisations est nul, l'actif immobilisé étant totalement amorti.

Notre actif net immobilisé ressort ainsi à (0) Euro.

A l'actif circulant, nos autres créances s'élèvent à 13 195 Euros.

2° En ce qui concerne le passif :

Nos capitaux propres ressortent à (25 689) Euros suite au résultat déficitaire de l'exercice.

Nous constatons que :

- nous n'avons pas de dettes bancaires ;
- nos dettes financières sont identiques à l'exercice précédent et s'élèvent à 11 458 Euros représentant un compte courant d'associé ;
- nos dettes fournisseurs s'élèvent à 16 132 Euros ;
- nos dettes fiscales et sociales ressortaient à 151 Euros à la clôture de l'exercice.

AM

II. COMPTE D'EXPLOITATION ET ACTIVITE SOCIALE

Notre société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Notre résultat net ressort déficitaire compte tenu, d'une part de la constitution d'une provision pour litige à hauteur de 11 143 Euros et d'autre part d'une charge exceptionnelle à payer de 16 132 Euros correspondant à la condamnation en appel de notre société suite à un autre litige relatif à une vente.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice de (27 275) Euros de la façon suivante :

- Compte « report à nouveau » (27 275) Euros

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Nous vous indiquons, conformément à la loi :

- qu'aucun dividende n'a été distribué, au cours des trois derniers exercices ;
- qu'aucune somme entraînant un supplément d'impôt sur les bénéfices n'a été réintégrée fiscalement à notre résultat ;
- que les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE – PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société a été mise en sommeil à effet du 1^{er} janvier 2008 et n'a donc eu aucune activité au cours de l'exercice 2010.

La société étant toujours en sommeil, nous n'avons aucune perspective d'activité au titre de l'année 2011 et attendons l'issue des procédures en cours.

AM

VI. FILIALES, CONTROLES ET PARTICIPATIONS DETENUS PAR LA SOCIETE

Notre société ne détenait aucune filiale ou participation à la clôture de l'exercice.

VII. Prise de participation ou de contrôle direct ou indirect en France (article L.233-6 du code de commerce)

Néant.

VIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous informons que conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, les SAS n'ayant pas dépassé, pendant les deux exercices précédant l'expiration du mandat de leur commissaire aux comptes, deux des trois critères suivants :

- Total du bilan : un million d'euros ;
- Montant hors taxes du chiffre d'affaires : deux millions d'euros ;
- Nombre moyen de salariés au cours d'un exercice : vingt

ne sont plus tenues de désigner un commissaire aux comptes.

Notre société se trouvant dans cette situation puisqu'elle n'a dépassé aucun des trois seuils, la question du maintien des commissaires aux comptes se pose.

Nous vous proposons, de nous inscrire dans ce nouveau cadre législatif ; en conséquence, de ne pas renouveler les mandats et de ne pas pourvoir à la désignation de nouveaux commissaires aux comptes.

IX. DECISIONS SOCIALES A INTERVENIR

Avant de clore son exposé, le Président vous rappelle qu'il propose à votre vote :

- l'approbation des comptes annuels et l'affectation du résultat,
- le quitus de sa gestion,
- la décharge pour le Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission au titre de l'exercice,
- le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Enfin, il vous est indiqué que demeureront annexés au présent rapport :

- la synthèse du bilan et du compte de résultat,
- le tableau des participations.

AM

Le Président espère que vous approuverez les actions décidées et conduites sur l'exercice et les orientations données aux activités sociales, étant observé que tout continuera d'être mis en œuvre pour préserver les intérêts sociaux.

Le Président
Alain MICHEL



cert. f. conforme à l'original.



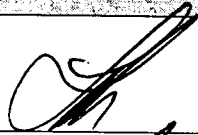
AM

ACE GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros

Siège social : Rue des Frères Lumière Zone Industrielle 57200 SARREGUEMINES
389 193 830 RCS SARREGUEMINES

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2011

N°	Noms, prénoms usuels et domiciles des actionnaires	Nombre d' actions	Nombre de voix	Noms, prénoms et domiciles des mandataires ou représentants légaux	Signatures
1	M. Michel EHRMANN 12 rue des Trembles 57200 SARREGUEMINES	9 992			
2	M. Luca EHRMANN 12 rue des Trembles 57200 SARREGUEMINES	3		EHRMANN Michel 12 - Rue des Trembles 57200 SARREGUEMINES.	
3	M. Alain MICHEL 18, rue Abbé Pax 57200 SARREGUEMINES	3			
4	M. Natanaël GOETZ 570, chemin du Bois 69140 RILLIEUX LA PAPE	1			
5	M. Claude DANIEL 19 rue des Mésanges 57730 VALMONT	1			
TOTAUX		10 000			

Le Président soussigné :

- certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que ____ associés sont présents, représentés et ont votés par correspondance, totalisant ____ actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées ____ voix ;
- constate que, sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 225-40 du Code de Commerce, aucune action n'est privée du droit de vote.

Le Président
Alain MICHEL



Certifié conforme à l'original

